

Une évaluation de l'activité des juridictions en 2005

Lisa Fratacci*

UNE évaluation de l'activité des juridictions en 2005 peut être donnée à partir des statistiques trimestrielles ou grâce à une extrapolation d'une enquête sur les neuf premiers mois de l'année dans les domaines non couverts trimestriellement. Ces évaluations donnent une idée des grandes tendances de l'évolution de l'activité judiciaire.

En matière pénale, avec 4,9 millions d'affaires, le nombre de procédures traitées par les parquets est en baisse de 2,5 %. L'institution judiciaire a apporté une réponse pénale à 77,0 % des affaires poursuivables par des poursuites, des procédures alternatives ou des compositions pénales (74,8 % en 2004).

Le nombre de mineurs délinquants poursuivis devant le juge des enfants a diminué de 2,1 % en 2005. Celui des mineurs en danger est stable.

En matière civile, les affaires nouvelles ont diminué ou se sont stabilisées devant toutes les juridictions, à l'exception des cours d'appel en augmentation. Les affaires terminées, elles, ont progressé dans toutes les juridictions civiles à l'exception des conseils de prud'hommes en net recul. Les durées de traitement des affaires terminées diminuent fortement, en particulier dans les cours d'appel et les tribunaux de grande instance.

Enfin, les admissions à l'aide juridictionnelle augmentent toujours mais de façon moins nette que l'année dernière, tant en matière civile (+3,9 % après +9,9 %) qu'en matière pénale (+5,5 % après +10,3 %).

ENVIRON 4,9 millions de plaintes, procès-verbaux et dénonciations ont été traités par les parquets au cours de l'année 2005 -tableau 1-. Une partie importante de ces affaires

ne peut donner lieu à poursuites. Il s'agit essentiellement d'affaires où l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié par les services de police ou de gendarmerie qui représentent

62,2 % des affaires traitées. Il s'agit aussi, mais dans une moindre mesure, d'affaires pour lesquelles l'infraction n'était pas constituée ou était mal caractérisée, ou encore d'affaires pour

Tableau 1. Évolution de l'activité des parquets

	Ensemble des affaires			Affaires concernant les mineurs		
	2004	2005 (pe)	Évolution 2005/2004 en %	2004	2005 (pe)	Évolution 2005/2004 en %
1. Affaires traitées	5 004 795	4 877 400	-2,5	168 809	169 200	0,2
Affaires non poursuivables	3 549 138	3 430 900	-3,3	25 983	26 200	0,8
dont auteur inconnu	3 147 897	3 032 000	-3,7			
2. Affaires poursuivables	1 455 657	1 446 500	-0,6	142 826	143 000	0,1
Part des affaires poursuivables % (2)/(1)	29,1	29,7	///	84,6	84,5	///
3. Affaires poursuivies	674 522	667 900	-1,0	58 148	57 500	-1,2
devant le juge d'instruction	34 211	32 000	-6,5	2 307	2 200	-4,6
devant le juge des enfants	55 841	55 300	-1,0	55 841	55 300	-1,0
devant le tribunal correctionnel*	464 848	506 300	8,9*	///	///	///
devant le tribunal de police ou la juridiction de proximité*	119 622	74 300	-37,9*	///	///	///
4. Procédures alternatives réussies	388 944	409 300	5,2	59 113	63 500	7,4
5. Compositions pénales réussies	25 777	37 300	44,7	///	///	///
Taux de réponse pénale % (3+4+5)/(2)	74,8	77,0	///	82,1	84,6	///
6. Classement sans suite	366 414	332 000	-9,4	25 565	22 000	-13,9
Taux de classement sans suite % (6)/(2)	25,2	23,0	///	17,9	15,4	///

* Évolutions dues en partie à la correctionnalisation du défaut d'assurance et de la conduite sans permis

Source : Ministère de la Justice - SD SED - Enquête "cadres des parquets" - pe : premières estimations

* Statisticienne à la Sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation

lesquelles les charges contre les personnes mises en cause ont été jugées insuffisantes. Pour tous ces motifs 3 431 000 affaires n'étaient pas poursuivables.

A contrario, 1 446 500 affaires ont été susceptibles de recevoir une réponse pénale soit 29,7 % des affaires traitées (29,1 % en 2004).

Augmentation de la réponse pénale

LES affaires poursuivables orientées par les parquets font l'objet de quatre grands types de décisions : poursuite, composition pénale, procédure alternative à la poursuite ou classement sans suite pur et simple.

Rassemblées sous le terme de "réponse pénale", les poursuites, les compositions pénales et les procédures alternatives aux poursuites ont représenté 77,0 % des affaires poursuivables en 2005. Ce taux qui témoigne de l'intensité de l'action des parquets et des juridictions est en augmentation depuis plusieurs années (74,8 % en 2004, 72,1 % en 2003 et 68,2 % en 2002).

Les poursuites judiciaires ont été un peu moins nombreuses, elles ont porté sur 668 000 affaires, soit 7 000 de moins qu'en 2004. Elles concernent moins de la moitié des affaires poursuivables (46,2 %). Les poursuites devant le tribunal correctionnel continuent le mouvement entamé l'année dernière et progressent de 8,9 % (+ 41 000 affaires entre 2004 et 2005). Il faut rappeler que depuis mars 2004, certaines infractions dont le défaut d'assurance ou le défaut de permis de conduire sont devenues des délits et sont donc traitées par le tribunal correctionnel.

Parmi les affaires poursuivies devant le tribunal correctionnel se trouvent les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité homologuées. Cette procédure entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2004 est en forte augmentation passant de 2 000 en 2004 à 21 000 en 2005, première année pleine d'application de cette mesure.

Les poursuites devant le tribunal de police et la juridiction de proximité

ont cette année encore fortement diminué (-37,9 % après -22 % en 2004). C'est en grande partie le résultat de la correctionnalisation de certaines infractions évoquée précédemment.

Les transmissions aux juges d'instruction et aux juges des enfants ont diminué respectivement de 6,5 % et 1,0 %.

Le recours aux **procédures alternatives aux poursuites** (notamment le rappel à la loi), a continué de se développer en 2005 ; ces mesures ont permis d'apporter une réponse à 409 000 affaires soit 28,3 % des affaires poursuivables.

La **composition pénale** (loi du 23 juin 1999) a conduit à l'extinction de l'action publique dans plus de 37 000 affaires en 2005 soit 2,6 % des affaires poursuivables.

En corollaire, les classements sans suite purs et simples continuent de diminuer : en 2005, ils ont concerné 332 000 affaires soit 23 % des affaires poursuivables.

Les parquets ont traité 169 000 affaires relatives à des mineurs

LES parquets ont traité 169 000 affaires mettant en cause des

mineurs, à peu près comme en 2004 -tableau 1-. Ces affaires sont restées caractérisées par :

- une forte proportion d'affaires poursuivables, puisqu'il n'existe pas d'affaire contre "auteur inconnu" (84,5 % d'affaires de mineurs poursuivables) ;

- un taux de réponse pénale plus élevé (84,6 % contre 77,0 % pour l'ensemble des affaires) et en parallèle une plus faible proportion de classements sans suite ;

- un recours plus fréquent aux procédures alternatives (44,4 % contre 28,3 % pour l'ensemble des affaires).

Les saisines du juge des enfants diminuent au pénal et sont stables au civil

EN 2005, près de 80 000 mineurs délinquants ont été poursuivis devant le juge des enfants, soit 1 700 de moins qu'en 2004 -tableau 2-.

Le nombre de mesures présentielles¹ prises à l'égard des mineurs par les juges des libertés et de la détention, les juges des enfants ou les tribunaux pour enfants continue à augmenter (+ 5,0%) pour atteindre 28 500 mesures. À l'inverse, le nombre de me-

Tableau 2. Évolution de l'activité concernant les mineurs

	2004	2005(pe)	Évolution 2005/2004 en %
■ Parquets mineurs			
Affaires traitées mettant en cause un ou des mineurs	168 809	169 200	0,2
Affaires poursuivables	142 826	143 000	0,1
Affaires poursuivies	58 148	57 500	-1,2
Procédures alternatives réussies	59 113	63 500	7,4
■ Juges et tribunaux pour enfants			
Mineurs délinquants			
Mineurs dont le juge des enfants a été saisi	80 982	79 300	-2,1
Mesures présentielles	27 139	28 500	5,0
Mesures et sanctions définitives*	76 516	73 400	-4,1
Mineurs en danger			
Mineurs en danger dont le JE a été saisi	113 610	113 000	-0,5
Mesures d'assistance éducative prononcées	320 287	326 500	1,9
Mesures nouvelles	159 986	159 300	-0,4
Mesures renouvelées	160 301	167 200	4,3
Aide et protection des jeunes majeurs	7 738	7 900	2,1
* Non comprises les décisions écartant la poursuite ou la responsabilité			

Source : Ministère de la Justice - SD SED - Tableaux de bord mineurs, cadres du parquet ; pe : premières estimations

1. Ce sont d'une part les détentions provisoires et contrôles judiciaires, d'autre part les placements et mesures de liberté surveillée préjudicielle.

sures et sanctions définitives est estimé à 73 400, soit une baisse de 4,1 %.

En matière civile, le nombre de nouveaux mineurs en danger dont ont été saisis les juges des enfants s'est stabilisé en 2005 après la forte augmentation de l'année précédente. Le nombre de mesures nouvelles concernant les mineurs en danger est sensiblement le même qu'en 2004 (-0,4%) tandis que celui concernant les mesures renouvelées augmente (+ 4,3 %).

Le nombre de mesures de protection des jeunes majeurs est en hausse de 2,1 %.

L'activité civile des juridictions reste soutenue

DEVANT les tribunaux de grande instance², l'année 2005 a été caractérisée par une quasi-stagnation du nombre d'affaires nouvelles (+ 0,7 %) et une progression en ralentissement du nombre d'affaires terminées (+ 2,5 %) - **tableau 3** -.

La durée moyenne de traitement des affaires passe de 7,0 mois en 2004 à 6,6 mois en 2005. Cette baisse de 0,4 mois est imputable en grande partie à la réforme de la procédure de divorce entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 :

- ▶ 0,2 mois est expliqué par un effet de structure en ce sens que les procédures courtes sont de plus en plus nombreuses. Par exemple, la part des ordonnances sur requêtes est passée de 14% en 2004 à 16% en 2005;

- ▶ 0,2 mois est expliqué par la diminution de la durée des divorces. En 2005, les divorces affichent une durée inférieure de 1,5 mois à celle de 2004.

Le nombre d'affaires terminées par les tribunaux de grande instance est un peu inférieur au nombre d'affaires nouvelles, les stocks varient peu : au 31 décembre 2005, ce stock peut être estimé à 586 000 affaires.

Compte tenu du nombre d'affaires traitées dans l'année, il faudrait 7,6 mois pour écouler le stock.

Les tribunaux d'instance ont enregistré une baisse du nombre de saisines (-1,3%) en rupture avec la progression de ces dernières années,

Tableau 3. Évolution de l'activité judiciaire civile (affaires au fond et référés)

	2004	2005 (pe)	Évolution 2005/2004 en %
Tribunaux de grande instance*			
Affaires nouvelles	937 838	944 638	0,7
Affaires terminées	902 950	925 635	2,5
Durée moyenne des affaires terminées (en mois)	7,0	6,6	///
Tribunaux d'instance et juridictions de proximité			
Affaires nouvelles	609 136	601 000	-1,3
Affaires terminées	580 986	590 800	1,7
Durée moyenne des affaires terminées (en mois)	4,7	4,8	///
Conseils de prud'hommes			
Affaires nouvelles	208 398	203 349	-2,4
Affaires terminées	210 237	201 470	-4,2
Durée moyenne des affaires terminées (en mois)	12,2	12,0	///
Cours d'appel			
Affaires nouvelles	210 250	217 990	3,7
Affaires terminées	215 887	219 581	1,7
Durée moyenne des affaires terminées (en mois)	15,3	14,6	///
* : y.c. ordonnances sur requêtes ; pe : premières estimations			

Source : Ministère de la Justice - SD SED - Répertoire général civil, tableaux de bord civils des cours d'appel

et une hausse de leurs affaires terminées (+ 1,7%). Au sein des tribunaux d'instance, l'activité des juges de proximité enregistre une très forte croissance en 2005 surtout à partir du second trimestre (le nombre d'affaires nouvelles est passé de 12 400 au 1^{er} trimestre à 20 700 au deuxième).

La durée de traitement des affaires terminées par les tribunaux d'instance est stable : 4,8 mois en moyenne en 2005.

Les affaires nouvelles introduites devant les conseils de prud'hommes ont été moins nombreuses qu'en 2004 (-2,4%) dans la continuité des deux dernières années.

Le nombre d'affaires terminées a diminué plus fortement (- 4,2 %) conduisant à une augmentation des stocks qui sont estimés à environ 175 000 affaires au 31 décembre 2005.

La durée moyenne de traitement des affaires est quasi-stable, passant de 12,2 à 12,0 mois.

La progression du nombre d'affaires nouvelles devant les cours d'appel, amorcée en 2002, s'est poursuivie

avec 218 000 affaires portées devant les cours d'appel en 2005 soit 8 000 de plus qu'en 2004 (+ 3,7 %).

Le nombre d'affaires terminées a aussi augmenté (+ 1,7%) et se situe à peu près au même niveau que les affaires nouvelles ; les stocks se sont donc stabilisés (242 000 affaires en cours au 31 décembre 2005).

En baisse depuis 2001, la durée moyenne des affaires terminées a continué de se réduire : elle est estimée à 14,6 mois en 2005.

Le nombre d'admissions à l'aide juridictionnelle continue à progresser

En 2005, les bureaux d'aide juridictionnelle ont statué sur 977 800 demandes d'aide juridictionnelle.

Déduction faite des rejets, le plus souvent pour dépassement du plafond de ressources, 875 900 admissions ont été enregistrées, soit une progression de 5,3 % par rapport à 2004 - **tableau 4** -.

En matière civile, le nombre d'admissions qui s'était orienté à la baisse entre

2. L'activité des TGI comprend désormais les procédures de référé, les ordonnances sur requête ainsi que toutes les procédures enregistrées dans le nouveau répertoire général civil mis en place dans les TGI en 2004. En revanche elle ne comprend pas les affaires des sections commerciales des TGI à compétence commerciale.

1997 et 2001 se redresse nettement depuis 2003 avec une hausse de 3,5% entre 2004 et 2005. Les admissions au titre des contentieux portés devant les tribunaux de grande instance, qui constituent 62 % des admissions civiles, ont enregistré une hausse plus modérée de 2,4 % en 2005. Celles relevant des contentieux des tribunaux d'instance ont progressé de 3,2 % : elles ont porté sur 54 000 affaires dont plus de 3 600 admissions pour des contentieux relevant de la compétence des juges de proximité. La forte progression des admissions au titre de l'enfance en danger s'est poursuivie : + 12,1 % en 2005.

En matière pénale, le nombre d'admissions s'inscrit toujours dans une tendance à la hausse depuis plusieurs années, avec toutefois un net ralentissement en 2005 (+ 6,7 % alors qu'elle était de 10,3 % l'année dernière). Les plus fortes augmentations s'observent au titre des procédures liées à l'application des peines et celles liées aux alternatives aux poursuites (respectivement + 22,5 % et + 21,6 %). Les admissions progressent rapidement devant les cours d'assises (+ 9,9 %) et les tribunaux correctionnels (+ 11,1 %). Elles sont en baisse devant les juges et tribunaux pour enfants. ■

Tableau 4. Évolution des admissions à l'aide juridictionnelle

	2003	2004	2005	Évolution 2005/2004 en %
Toutes aides juridictionnelles	755 851	831 754	875 871	5,3
dont aides juridictionnelles totales	662 855	734 661	773 843	5,3
Juridictions administratives	18 353	20 257	23 854	17,8
Juridictions civiles	388 020	430 011	444 918	3,5
Tribunal de grande instance	247 406	267 340	273 795	2,4
Tribunal d'instance	45 915	51 933	53 575	3,2
Dont justice de proximité	97	1 561	3 598	130,5
Conseil de prud'hommes	25 118	27 494	27 945	1,6
Tribunal de commerce	2 820	2 972	3 042	2,4
Cour d'appel	35 771	40 671	40 902	0,6
Assistance éducative	21 904	27 014	30 289	12,1
Autres	9 086	12 587	15 370	25,3
Juridictions pénales	320 439	353 393	377 133	6,7
Procédures d'instruction	85 412	95 599	102 421	7,2
Juges des enfants	38 519	39 370	36 485	-7,3
Tribunaux pour enfants	24 126	26 399	25 016	-5,2
Procédures contraventionnelles	5 893	5 823	5 620	-3,5
dont justice de proximité	88	2 010	2 209	9,9
Jugements correctionnels	140 144	154 873	172 026	11,1
Procès criminels	5 284	5 893	6 476	9,9
Procédures d'appel	10 120	11 385	11 875	4,3
Application des peines et autres procédures pénales	8 612	10 837	13 277	22,5
Alternatives aux poursuites et compositions pénales	2 329	3 214	3 907	21,6
Conditions d'entrée et de séjour des étrangers	29 039	28 093	29 966	6,7

Source : Ministère de la Justice - SD SED - Répertoire de l'aide juridictionnelle

Encadré. Sources et méthode

□ En matière pénale, les données statistiques reposent sur l'exploitation des états annuels de tous les parquets dits "cadres du parquet" (exploitation du cadre A) sur 12 mois glissants d'activité (du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005).

□ En matière de mineurs, les données statistiques reposent sur l'exploitation du cadre "mineurs" de l'enquête "cadres du parquets" ainsi que sur l'exploitation des tableaux de bord sur 12 mois glissants d'activité (d'octobre à septembre).

□ En matière civile (cour d'appel, tribunal de grande instance, conseil de prud'hommes), les données statistiques reposent sur les résultats de l'enquête sur l'activité des juridictions au quatrième trimestre 2005.

L'évaluation de l'activité annuelle des tribunaux d'instance se fonde sur l'observation des variations enregistrées sur deux années glissantes (d'octobre à septembre).

□ Enfin, en matière d'aide juridictionnelle, les statistiques proviennent du répertoire de l'aide juridictionnelle (données mensuelles).

Ces évaluations donnent une idée des grandes tendances de l'évolution de l'activité judiciaire en 2005. L'exploitation plus complète des sources statistiques conduira à l'établissement des statistiques provisoires annuelles en juillet 2006, puis des statistiques définitives en octobre 2006. □

Directeur de la publication : Baudouin Seys

Rédactrice en chef : Sonia Lumbroso

Maquette : Denis Toussaint

Le numéro : 2 Euros, l'abonnement (11 numéros) : 20 Euros

Chèque libellé à l'ordre de la "Régie du ministère de la Justice"

ISSN 1252 - 7114 © Justice 2005

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement

13, place Vendôme - 75042 Paris CEDEX 01

<http://www.justice.gouv.fr/publicat/infostat.htm>